

COMPRENDRE VOTRE DROIT DE SAVOIR

Système général harmonisé
SIMDUT

Le Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses (CSST) offre une variété de programmes de formation et de services de renseignements visant à vous aider à mieux comprendre les droits et responsabilités imposés par la Loi pour toutes les parties du lieu de travail. Contactez-nous.

Une formation pour ce qui vous tient à cœur



Systeme général harmonisé – Le SIMDUT

COMPRENDRE VOTRE DROIT DE SAVOIR

Le Code canadien du travail et la Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario accordent aux travailleurs le droit légal d'être mis au courant des dangers au travail. Les règlements fédéral et provincial sur le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) énoncent des dispositions plus spécifiques essentielles au droit de savoir des travailleurs. Désormais harmonisé, ce système comprend des éléments importants entourant la classification des produits dangereux en milieu de travail et la façon de communiquer comment les utiliser, les entreposer, les manipuler et les éliminer en toute sécurité, ainsi que les mesures d'urgence.

Les principaux moyens de transmettre des informations sur les produits dangereux sont :

- ▶ Des pictogrammes de classe de danger.
- ▶ Des étiquettes de produits.
- ▶ Des fiches de données de sécurité (SDS) ; et
- ▶ Former les travailleurs.

Tous sont normalisés en vertu de la loi, à l'exception de la formation des travailleurs. En se reposant sur des décennies d'expérience, nombreux sont ceux qui croient que la formation normalisée sur le SIMDUT destinée aux travailleurs, à leurs superviseurs et à leurs représentants s'est fait attendre trop longtemps. En l'absence d'une formation de qualité, les travailleurs sont souvent exposés à une multitude de risques susceptibles de causer une invalidité, une maladie et la mort.

Quoi qu'il en soit, la législation en vigueur prévoit une exigence fondée sur la performance selon laquelle la formation sur le SIMDUT « permet aux travailleurs d'utiliser des informations pour protéger leur santé et sécurité (trad.) » Ce n'est qu'une des nombreuses obligations liées au SIMDUT des fournisseurs et des employeurs, énoncées dans les lois fédérales et provinciales.

Les fournisseurs d'un produit dangereux doivent :

- ▶ Déterminer la classification d'un produit dangereux.
- ▶ Placer une étiquette conforme aux exigences spécifiques, en anglais et en français ; et
- ▶ Fournir des fiches de données de sécurité en anglais et en français.

Les employeurs doivent :

- ▶ Veiller à l'étiquetage approprié des produits dangereux.
- ▶ Assurer l'accès des travailleurs et des autres parties en milieu de travail aux fiches de données de sécurité en vigueur.
- ▶ Fournir une formation destinée aux travailleurs pour assurer leur compétence sur l'utilisation en toute sécurité de la substance dangereuse et sur les mesures d'urgence.
- ▶ S'assurer que la formation est revue au moins une fois par an.
- ▶ Consulter le comité mixte de santé et sécurité ou le représentant des travailleurs en santé et sécurité sur le développement, la mise en œuvre et l'examen de la formation ; et
- ▶ Prendre toutes les précautions raisonnables supplémentaires pour protéger la santé et sécurité des travailleurs.

Apposez le verso de cette affiche sur le SIMDUT sur votre lieu de travail

Le verso de cette ressource sur le droit de savoir devrait être affiché à un endroit bien en vue de votre lieu de travail pour rappeler l'obligation légale de former les travailleurs afin qu'ils soient compétents en matière d'utilisation sans danger des produits dangereux.

VOTRE DROIT DE SAVOIR

Systeme général harmonisé **SIMDUT**

PICTOGRAMMES DE DANGERS SIMDUT

Toxicité environnementale (aquatique)*		Inflammable, auto-réactif, pyrophorique, auto-chauffant, émet des gaz inflammables (en contact avec l'eau), peroxydes organiques, produits chimiques sous pression
Graves dommages aux yeux, corrosion de la peau, corrosif pour les métaux		Oxydants (peut brûler sans air)
Irritation, sensibilisant cutané, toxicité aiguë, toxicité particulière pour un organe, danger pour la couche d'ozone*		Cancérigène, toxicité reproductive, sensibilisant respiratoire, toxicité particulière pour un organe, mutagène, danger d'aspiration
Auto-réactif, peroxydes organiques		Gaz sous pression, produits chimiques sous pression
Toxicité aiguë (grave)		Produits biologiquement dangereux

*facultatif

Exigences de formation du SIMDUT

Les employeurs ont des devoirs juridiques spécifiques visant à assurer que les informations sur les produits dangereux sont communiquées efficacement à leurs travailleurs. La disposition de la formation SIMDUT à tous les travailleurs exposés, ou probablement exposés aux produits dangereux est un élément essentiel de ce devoir.

La formation SIMDUT doit être développée et mise en œuvre en consultation avec le comité conjoint sur la santé et la sécurité ou son délégué.

Si vous répondez non à une des questions suivantes, vous pourriez avoir besoin d'une formation SIMDUT ou d'un cours de perfectionnement du SIMDUT. Vous devriez également revoir le programme SIMDUT actuellement en place dans votre milieu de travail.

	Oui	Non
Pouvez-vous nommer les trois moyens utilisés par SIMDUT pour partager les informations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comprenez-vous les pictogrammes du SIMDUT (opposés) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pouvez-vous nommer les termes d'avertissement requis pour le milieu de travail/les étiquettes de produit, et expliquer leurs différences ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Savez-vous ce qu'est une fiche signalétique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Savez-vous où trouver une fiche signalétique dans votre milieu de travail ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous été formé pour l'utilisation, la manipulation, l'entreposage et l'élimination sécuritaires des produits dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Savez-vous quoi faire en cas de déversement accidentel ou d'urgence ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le programme SIMDUT de votre milieu de travail a-t-il été revu au cours de l'année dernière ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Voulez-vous en apprendre plus ?



Une formation pour ce qui vous tient à cœur